

✓ 1- dans l'infanticide, le poumon qui a respiré est un poumon :

- a) de couleur rose.
- b) rétracté. X
- c) volumineux.
- d) crépitant à la palpation.
- e) dont les artères sont collabées. X

✓ 2- un sillon cervical unique, horizontal et bas situé faisant évoquer :

- a) une pendaison. X
- b) une strangulation au lien.
- c) une circulaire du cordon ombilical.
- d) une suffocation.
- e) un enlèvement.

✓ 3- Le sillon cervical en cas de pendaison est habituellement :

- a) horizontal.
- b) oblique.
- c) complet.
- d) bas situé.
- e) haut situé.

✓ 4- L'ecchymose :

- a) peut se produire même après la mort ; X
- b) témoigne de la date de sa production par sa couleur ;
- c) est une lésion vitale ;
- d) indique le point d'impact ;
- e) est une contusion de 1^{er} degré.

✓ 5- La blessure ante mortem se distingue de la blessure post mortem par :

- a) sa forme ;
- b) l'hémorragie ;
- c) la coagulation du sang ;
- d) l'écartement des berges ;
- e) les bords réguliers.

6- La mort subite est :

- a) une mort naturelle. X
- b) une mort violente ;
- c) une mort toxique
- d) une mort suspecte ;
- e) une mort attendue.

✓ 7- Les éléments de diagnostic médico-légal positif de la mort par intoxication au monoxyde de carbone sont :

- a) la présence d'un syndrome asphyxique à l'examen externe ainsi qu'à l'autopsie ;
- b) un taux de carboxyhémoglobémie supérieur à 60% ;
- c) l'absence d'une source de monoxyde de carbone à la levée de corps ; X
- d) le caractère collectif de l'intoxication au monoxyde de carbone ;
- e) une coloration carminée des lividités. /

✓ 8- Est considéré comme signes positifs de la mort :

- a) le refroidissement cadavérique ;
- b) la rigidité cadavérique ;
- c) la lividité cadavérique ;
- d) la déshydratation cadavérique ;
- e) la tache verte de putréfaction.

✓ 9- L'examen nécropsique d'un noyé frais montre :

- a) une hypertonie des globes oculaires.
- b) une morsure de la langue. X
- c) un champignon de mousse bucco-nasal.
- d) un aspect lavé des viscères.
- e) les taches de Tardieu.

✓ 10- de la législation routière anti-alcool :

- a) L'état d'ivresse se caractérise par la présence d'alcool dans le sang à un taux égal ou supérieur à 0,20 g pour mille (1000 ml).
- b) Est puni par la loi tout accompagnateur d'un élève conducteur qui refuse de se soumettre aux examens médicaux, cliniques et biologiques prévus par la loi.
- c) En cas de refus de prélèvement sanguin par le conducteur, le taux d'alcoolémie est considéré comme négatif ✗
- d) Alcootest est un appareil qui permet la mesure immédiate et précise du taux d'alcool par analyse de l'air expiré. ✗
- e) Le dépistage de l'imprégnation alcoolique est fait, seulement, par le dosage de l'alcoolémie. ✗

Cas clinique 01 :

Vous êtes médecin de garde aux urgences médicales et vous recevez un patient déclarant être victime des coups et blessures volontaires par son voisin. A l'examen vous constatez les lésions suivantes :

- une abrasion cutanée de 03 cm x 0,5 cm de dimension, surmontée de croûtes, au niveau de la face dorsale de la main gauche en regard du 3^{ème} métacarpien.
- une ecchymose au niveau de la cuisse gauche ;
- un hématome au niveau du membre supérieur gauche ;
- une plaie contuse au niveau de la cuisse droite ;
- une plaie linéaire à bords réguliers, superficielle de 15 cm de long, suturée par 15 points au niveau de la face postéro-externe, du 1/3 supérieur de l'avant-bras gauche.

11/ selon les lésions, quels sont les agents utilisés par l'auteur :

- a) agent tranchant ;
- b) agent contondant ;
- c) agent piquant ;
- d) agent tranchant et piquant ;
- e) agent piquant et contondant.

12/ votre description des lésions est incomplète, quelles lésions qui ne sont pas décrites correctement :

- a) l'abrasion cutanée ;
- b) l'ecchymose ;
- c) l'hématome ;
- d) la plaie contuse ;
- e) la plaie linéaire.

13/ selon vous, le CDI est un document :

- a) élaboré par le médecin légiste ; ✗
- b) élaboré par le médecin traitant quel que soit sa spécialité ;
- c) facultatif et n'est pas obligatoire ; ✗
- d) qui porte la description des lésions ;
- e) qui ne porte que les plaintes du patient. ✗

14/ après sa consultation chez un médecin légiste, une ITT pénale a été fixée à 15 jours, alors les faits peuvent être qualifiés par la juridiction comme :

- a) un crime ; ✗
- b) un délit en ne tenant pas compte des agents vulnérants ; ✗
- c) une contravention en ne tenant pas compte des agents vulnérants ;
- d) un délit par rapport au nombre de jours ; ✗
- e) un délit par rapport à l'agent tranchant.

15/ l'ITT pénale est fixée par :

- a) le médecin traitant ; ✗
- b) le médecin de travail ; ✗
- c) le médecin légiste uniquement ;
- d) le médecin traitant expert ;
- e) le juge d'instruction.

Cas clinique n° 02 :

Le jeune A.M est renversé par un camion occasionnant chez lui un fracas crânio-encéphalique massif SANS aucune autre lésion viscérale. Le sujet est hospitalisé, dans un service de réanimation neurochirurgicale. Il est décédé quinze jours après.

16/ L'imprimé officiel du constat de décès (24/02/2016) :

- a) est sous forme d'une ordonnance ; ✗
- b) est composé de deux parties ;
- c) sa partie supérieure est détachable et désignée à l'état civil ;
- d) sa partie inférieure est anonyme et désignée à la direction de la santé ;
- e) le médecin remplit uniquement la partie supérieure. ✗

17/ Dans ce cas le constat de décès est rédigé par :

- a) le médecin traitant sans réquisition ; ✓
- b) le médecin traitant avec réquisition ✗
- c) le médecin légiste ; ✗
- d) le médecin de la protection civile ; ✗
- e) L'interne en médecine. ✗

18/ Dans le constat de décès il faut mentionner que le mort :

- a) est réelle et constante ;
- b) est accidentelle ;
- c) est naturelle ;
- d) est violente ;
- e) pose un obstacle médico-légal à l'inhumation.

19/ Une réquisition afin d'autopsie judiciaire peut être demandée par :

- a) ses parents ;
- b) un médecin légiste ;
- c) un médecin traitant ;
- d) le directeur de l'hôpital ;
- e) le procureur de la république.

20/ Les buts de l'autopsie judiciaire sont :

- a) rechercher la cause exacte de la mort ;
- b) identifier le cadavre ; ✗
- c) estimer le moment de la mort ;
- d) la recherche scientifique ;
- e) la recherche d'autres pathologies sous-jacentes.

****BON COURAGE****



Département de Médecine de Constantine-Epreuve -SYNTHESE -MEDECINE LEGALE-(théorie+pratique) le 04-07-2019

Date de l'épreuve : 02/07/2019

Page 1/1

Corrigé Type

Barème par question : 1.000000

N°	Rép.
1	ACD
2	B
3	BE
4	BCDE
5	BCD
6	AD
7	ABDE
8	ABCDE
9	BD
10	AB
11	AB
12	BCD
13	BD
14	CE
15	C
16	BCD
17	A
18	ADE
19	E
20	ACE

Handwritten signature

Handwritten signature